

La pêche commerciale en France doit s'attacher à réduire les souffrances évitables des poissons

À l'initiative de la Fondation droit animal, éthique et sciences, **85 signataires, élus nationaux ou européens et universitaires**, demandent à la filière piscicole d'innover pour que les animaux aquatiques soient aussi protégés que les autres animaux

Beaucoup plus d'animaux sont mis à mort sur les bateaux de pêche que dans les abattoirs terrestres. Chaque année, entre 790 milliards et 2300 milliards de poissons sont tués sur les bateaux de pêche dans le monde. Entre 695 millions et 2,3 milliards d'entre eux sont abattus par la pêche française. Selon l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), et selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), les poissons sont capables de souffrir, de ressentir la douleur, le stress et même la peur. Or, le processus de pêche implique de multiples sources de souffrances.

Les poissons se blessent au contact des hameçons ou des filets. Une fois empêtrés, ils peuvent s'épuiser en passant des heures à se débattre. Lors de la remontée, ils peuvent subir un choc dû au changement rapide de température et de pression qui endommage gravement leurs organes internes, et ils sont comprimés les uns sur les autres. Une fois à bord, ils sont exposés à l'air libre et parfois manipulés violemment avec des outils blessants tels que la gaffe – bâton muni d'un crochet que l'on plante dans la chair. Ils meurent le plus souvent des suites d'une très longue asphyxie, ou bien saignés ou éviscérés à vif sans étourdissement préalable.

Depuis plusieurs décennies déjà, notre société tente de minimiser les souffrances des animaux terrestres au moment de leur mise à mort. Ainsi, les abattoirs terrestres sont soumis à une réglementation dont l'application est en principe contrôlée par les services vétérinaires de l'Etat. Celle-ci prévoit l'étourdissement préalable des animaux (à l'exception de l'abattage rituel) selon des méthodes spécifiques et encadre la formation des opérateurs d'abattoirs, ainsi que les conditions de transport, d'accueil et de manipulation des animaux.

De longues minutes d'asphyxie

Des travaux de recherche scientifique, financés par l'Etat ou par le secteur privé, sont activement menés afin de perfectionner les méthodes d'abattage des animaux terrestres dans un souci de minimisation des souffrances animales. En ce qui concerne les animaux aquatiques, la filière piscicole n'est pour l'instant pas soumise à cette réglementation, mais a d'elle-même entrepris une démarche de progrès en créant une plate-forme d'échange entre chercheurs et professionnels pour identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière d'abattage.

Cependant, cette démarche de réduction des souffrances évitables n'existe pas encore dans le secteur de la pêche commerciale en France. Dans notre pays, ni les pouvoirs publics, ni les profes-

sionnels, ni les instituts de recherche scientifique ne se sont réellement intéressés à cette question jusqu'à maintenant.

Pourtant, une demande sociétale est en train d'émerger : 76 % des Français souhaitent que les poissons bénéficient d'une protection similaire à celle des autres animaux que l'on consomme [selon un sondage réalisé en 2018 par ComRes pour Eurogroup for Animals et Compassion in World Farming]. Ainsi, par sa résolution du 1^{er} novembre 2020, l'Assemblée nationale a officiellement demandé à la Commission européenne « d'intégrer, dans le règlement européen sur la politi-

que commune de la pêche, des éléments relatifs au bien-être des poissons issus de la pêche commerciale, notamment la reconnaissance de la sensibilité des animaux pêchés, l'obligation d'éviter les souffrances évitables infligées aux animaux dans le cadre de la pêche, l'interdiction de l'utilisation d'animaux sensibles en tant qu'appâts vivants, et des recommandations permettant de limiter la souffrance des animaux dans le cadre de la pêche ». La British Veterinary Association (association des vétérinaires britanniques) a elle aussi appelé (en 2021) à entamer des efforts dans ce sens au Royaume-Uni.

Des améliorations sont possibles. Les conditions de la mise à mort peuvent être améliorées en développant des technologies d'étourdissement applicables au contexte de la pêche. La capture peut être améliorée en concevant des hameçons et des filets qui causent moins de blessures et en limitant la durée du processus.

La remontée peut être améliorée par l'utilisation de pompes à poissons. Ces grands tuyaux, couramment utilisés en aquaculture, aspirent les poissons avec de l'eau, ce qui permet d'éviter de les exposer à l'air libre et de les comprimer les uns sur les autres dans les filets. Une fois à bord, les poissons pourraient être maintenus dans des cuves d'eau oxygénée en attendant d'être étourdis puis mis à mort, plutôt que d'agoniser

en s'asphyxiant à l'air libre pendant de très longues minutes.

Ces éléments ne sont qu'un bref aperçu des pistes déjà explorées à l'étranger. L'entreprise américaine Blue North, l'entreprise néerlandaise Ekofish, et le label qualité KRAV en Suède mettent déjà en œuvre certaines de ces améliorations. Un marché des produits de la mer plus respectueux de la sensibilité des animaux reste à développer. Il en va de même du marché des équipements permettant la mise en œuvre des bonnes pratiques. La France ne doit pas laisser passer l'occasion de devenir leader de ce secteur d'avenir en pleine expansion.

La toute première des conditions nécessaires pour entreprendre une démarche de progrès est le développement de la technologie et des connaissances scientifiques. Des chercheurs s'attellent déjà à cette tâche au Royaume-Uni, en Norvège, en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas et au Portugal. Nous appelons le gouvernement et l'industrie française de la pêche à faire de même. La France doit rejoindre la liste des pays qui innoveront pour répondre aux attentes de la société concernant la condition animale.

Disposant d'une des plus importantes flottes de pêche en Europe, et du deuxième espace maritime mondial, la France a une responsabilité toute particulière pour montrer la voie. ■

Typhanie Degois, députée (LRM) de Savoie; **Marie-Bénédicte Desvallon**, présidente de l'association Avocats et droits de l'animal; **Loïc Dombrevail**, député (LRM) des Alpes-Maritimes, président du groupe d'étude « Condition animale » de l'Assemblée nationale; **Albin Gräns**, professeur associé en bien-être des poissons, université suédoise des sciences agricoles; **Arnaud Lelaidier**, technicien halieute; **Catalina Lopez Salazar**, directrice de l'Aquatic Animal Alliance; **Luc Mounier**, docteur vétérinaire, professeur en bien-être animal; **Caroline Roose**, eurodéputée (Verts/Alliance libre européenne), membre de la commission de la pêche; **Louis Schweitzer**, président de La Fondation Droit animal, éthique et sciences; **Lynne Sneddon**, chercheuse et maîtresse de conférences au Laboratoire d'endocrinologie des poissons de Göteborg (Suède). Liste complète sur Lemonde.fr



LES CONDITIONS DE LA MISE À MORT PEUVENT ÊTRE AMÉLIORÉES EN DÉVELOPPANT DES TECHNOLOGIES D'ÉTOURDISSEMENT APPLICABLES AU CONTEXTE DE LA PÊCHE